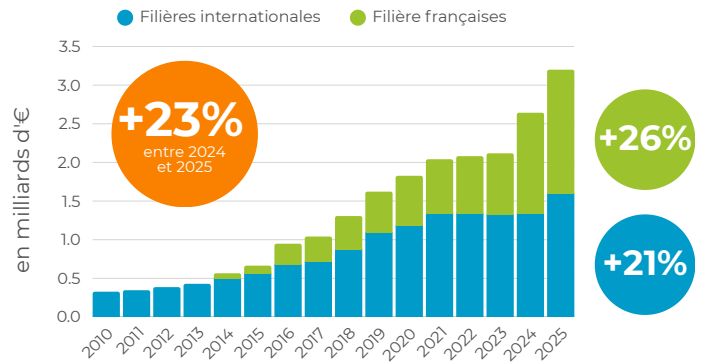


OBSERVATOIRE 2025 DU COMMERCE ÉQUITABLE

État des lieux de la consommation équitable en France en 2025 à travers la compilation et la consolidation des chiffres de ventes de produits garantis par un label de commerce équitable.

3,27 milliards €

de ventes de produits issus
du commerce équitable en 2025



les filières internationales de commerce équitable

1,63 Milliards €

de ventes en 2025



Répartition des produits alimentaires par rayon

Le café
34%

Le chocolat
22%

Les bananes
14%

les filières françaises de commerce équitable

1,64 Milliards €

de ventes en 2025



Répartition des produits alimentaires par rayon

Boulangerie
37%

Épicerie salée
26%

Viande et oeufs
12%

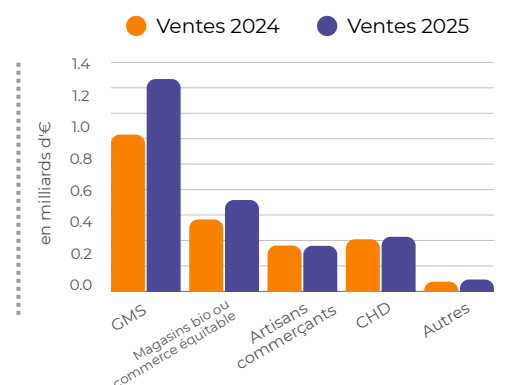
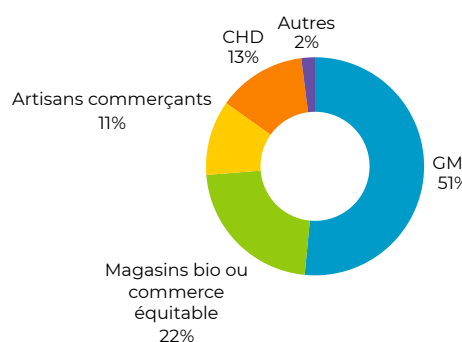
Double labellisation équitable et bio



50%

de produits issus du commerce
équitable sont également bio
(en % de valeur)

Lieux de vente (toutes filières confondues)



144 Milliards €

de ventes de produits dont seulement
l'un des ingrédients est issu du commerce équitable
(l'ingrédient labellisé représente entre 20 % et 50 % du produit)

En 2025, cette catégorie concerne exclusivement des ingrédients labellisés par Fairtrade/Max Havelaar. Il s'agit en quasi-totalité de produits chocolatés dont l'ingrédient "cacao" est garanti issu d'un commerce équitable.



Méthodologie

Définition légale

Depuis la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire de 2014, le commerce équitable est doté d'une **définition légale qui s'applique quelle que soit l'origine géographique des produits, internationale comme française.**

Cette définition a été renforcée sur le volet environnemental avec la loi Climat et résilience de 2021.

Périmètre

Pour s'assurer que les ventes comptabilisées dans l'observatoire répondent bien à l'intégralité du cadre légal, notre observatoire compile exclusivement les ventes de produits garantis par des labels de commerce équitable.

Le commerce équitable, un objectif de progrès économique et social des travailleurs en situation de désavantage économique conditionné au respect de 7 principes :

1. **Des prix justes et rémunérateurs** pour les producteur-riche-s
2. **Un partenariat commercial sur la durée**
3. **Le renforcement des organisations de producteur-riche-s** avec une gouvernance démocratique
4. **Le versement d'un montant supplémentaire** pour financer des projets et des dynamiques collectives
5. **La transparence et la traçabilité des filières**
6. **La sensibilisation des consommateurs** à des modes de production socialement et écologiquement durables
7. **La valorisation des modes de production respectueux** de l'environnement et de la biodiversité, tels que l'agroécologie

Un label de commerce équitable, 4 critères pour des garanties fiables :

- s'appuie sur un **référentiel** ;
- met en œuvre des **audits indépendants de contrôle** ;
- est repérable par un **logo** ;
- s'adresse à une **diversité d'entreprises (pas une seule)**.



Retrouvez le détail de la méthodologie utilisée sur l'Observatoire 2025.

Contact presse :

Lucile DUCLAUX

Responsable Communication

l.duclaux@commerceequitable.org

En partenariat avec

